



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL : les 17, 18 et 19 avril 2019

Issu des ordonnances Macron que la CGT a combattues, le CSE qui fusionnera les anciens DP, CE et CHSCT, consacre un recul historique des droits des salarié·e-s et de leurs représentant·e-s.

Un accord de CSE a été conclu sur la Fnac, nous n'en sommes pas signataires car nous en avons jugé les dispositions largement insuffisantes pour répondre aux besoins de la défense des salarié·e-s.

Concrètement, le CSE Fnac Paris comportera 18 titulaires et 18 suppléant·e-s. Seul·e-s les titulaires seront présent·e-s aux réunions du CSE. Soit 15 employé·e-s, 1 agent de maîtrise et 2 cadres.

Grosso modo, en nombre de représentants, c'est comme si l'actuel CE du Forum avait en charge de défendre à lui seul les intérêts individuels et collectifs de tou·te·s les salarié·e-s de Fnac Paris !

Il ne faudra donc pas se tromper dans le choix de vos représentant·e-s. D'autant que cette année, pas moins de 9 organisations syndicales présenteront des listes...

NOUVEAU MODE D'ELECTION, NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

Cette année, nous voterons pour la première fois de manière électronique sur Fnac Paris.

Mais surtout, nous ne voterons plus à l'échelle des magasins pour des candidat·e-s issu·e-s de notre magasin. Chaque organisation syndicale présentera une liste parisienne avec des candidat·e-s issu·e-s des différents établissements qui siègeront au CSE.

Dans un deuxième temps, suivant les résultats obtenus par cette liste à l'échelle du magasin, le CSE désignera les représentant·e-s de proximité.

Les représentant·e-s de proximité ne seront pas nécessairement élu·e-s au CSE ni même sur les listes qui vous seront proposées.

UN SEUL VOTE, PLUSIEURS CONSEQUENCES

Ce vote CSE servira donc à :

- **Elire directement les membres du CSE Fnac Paris.** En fonction du résultat obtenu par chaque syndicat à l'échelle du magasin, **le CSE désigne les représentant·e-s de proximité du magasin**
- **Déterminer la représentativité syndicale.** Elle se calcule au 1^{er} tour de l'élection du CSE, en fonction du nombre de voix que l'organisation syndicale a obtenu. Chaque syndicat ayant obtenu 10% des voix sera invité à négocier des accords s'appliquant à tou·te·s les salarié·e-s de Fnac Paris.

VOTER CGT C'EST S'ASSURER QU'IL Y AURA DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL CGT DANS TOUS LES MAGASINS, ET QUE LA CGT SERA INDISPENSABLE LORS DES NEGOCIATIONS COLLECTIVES

LE CSE

Il reprend les attributions des CE, DP et CHSCT. **Il est dorénavant la seule instance de contre-pouvoir, à même de saisir la justice pour faire valoir les droits des salarié·e·s et l'intérêt collectif**, ou de diligenter des expertises si nécessaire.

Au sein de ses différentes commissions, **la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail aura un rôle essentiel afin de protéger les salarié·e·s et améliorer les conditions de travail.**

Il perçoit les budgets de fonctionnement et des œuvres sociales.

LES REPRESENTANTS DE PROXIMITE

Elles.ils auront comme rôle de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives, comme le faisaient les Délégué·e·s du Personnel.

Elles.ils devront gérer les activités sociales et culturelles de leur site si le CSE leur transfère cette attribution.

L'aller-retour constant entre le CSE et les magasins à travers les représentant·e·s de proximité sera indispensable pour que le CSE ne se coupe pas du terrain et soit au plus proche de l'activité et du travail réel.

LA CGT ET LES ACCORDS COLLECTIFS

Pour être réputé valable, un accord doit être signé par un ou plusieurs syndicats, représentant au total plus de 50% des suffrages exprimés en faveur des organisations syndicales au 1^{er} tour de l'élection du CSE.

La future représentativité syndicale est un enjeu capital pour les négociations. Trop d'accords sont signés en défaveur des salarié·e·s.

Les patrons ont désormais bien compris cet enjeu, et plutôt que de combattre toutes les organisations syndicales, elles privilégient des syndicats complaisants dont la signature ne fait aucun doute, quand bien même ils se déclarent indépendant...

Nous ne signons que les accords dont nous pensons qu'ils vont dans l'intérêt général des salarié·e·s.

La CGT a signé l'accord de participation à l'échelle du groupe. Un montant brut supérieur à 700€ sera versé en moyenne pour les salarié·e·s à temps complet de Fnac Paris.

La CGT Fnac Paris a signé un accord d'intéressement, dont les résultats 2018 seront bientôt connus. C'est l'accord dont la répartition est la plus égalitaire dans le groupe, avec une part collective de 65% contre 35% au titre du magasin, réduisant les écarts entre salarié·e·s.

LES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

La CGT Fnac Paris privilégie une gestion des œuvres sociales au plus proche des salarié·e·s.

Notre projet : les magasins conservent la totale gestion des œuvres sociales, chaque site restera 100% autonome dans l'utilisation de ce budget. Les représentants de proximité et/ou secrétaires administratives en poste, chargé·e·s de la trésorerie, présenteront les comptes une fois par an.

La commission des activités sociales et culturelles du CSE pourra émettre des préconisations pour bénéficier des effets de mutualisation. La commission propose, les magasins disposent.

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT
LORS DES ELECTIONS DES 17, 18 ET 19 AVRIL
Il n'y a pas d'acquis sociaux sans conquêtes syndicales
LUTTER, REVENDIQUER, PROPOSER, NEGOCIER**